

Erigée en 1622, peu d'années après la fondation de notre ville de Québec, la Sacrée Congrégation de la Propagande n'a pas cessé d'être pour le Canada l'organe officiel du Souverain Pontife et le ministre de ses bienfaits. Ayant pour mission spéciale, comme son nom l'indique, de propager la foi dans le monde entier et surtout là où elle est encore inconnue, cette Congrégation a été munie des plus amples pouvoirs et se trouve chargée de conduire la plus grande partie du monde catholique. Cette administration, la plus vaste comme la plus délicate qu'il y ait dans le monde entier, exige toujours un personnel très nombreux et quelquefois des ressources pécuniaires considérables pour faire face à des dépenses imprévues que réclame impérieusement la propagation ou la conservation de la foi dans un grand nombre d'âmes. Aussi les Souverains Pontifes qui ont occupé successivement le Saint Siège depuis deux siècles et demi, ont-ils exercé leur munificence envers cette Congrégation, la plus importante de toutes. A leur exemple, des Cardinaux, des Evêques, des Prêtres, des fidèles de toutes nations ont contribué à cette œuvre éminemment catholique. Les divers potentats qui ont envahi Rome à plusieurs reprises, ont respecté les intentions des pieux donateurs et auraient cru manquer non seulement à la religion, mais aussi à l'humanité entière, en envahissant des biens destinés à porter partout le flambeau de la foi et de la civilisation.

Il était réservé aux tristes temps dans lesquels nous vivons, de voir se consommer une si criante injustice. Comme vous le verrez par la lettre de Son Eminence le Cardinal Siraceni, dont lecture vous sera faite à la suite de ce mandement, un arrêt de la plus haute cour italienne, vient de confisquer pratiquement, sous un nom habilement déguisé, les biens de cette Congrégation. Il est vrai qu'on lui promet une certaine rente ; mais l'expérience de dix ans et plus, prouve que cette rente, comme celles des communautés religieuses, sera absorbée